



CHARTRE DES BENEVOLES

En tant que bénévole assurant une action dans le cadre des activités de docOSTEOcam, et en partenariat avec Hattha Vichesas Organization (HVO), vous devez prendre connaissance attentivement des points ci-dessous et adhérer à cette charte.

En rapport avec les statuts de l'ONG

• ARTICLE 2 : BUTS

Cette association est à vocation humanitaire. Elle a pour but de promouvoir l'Ostéopathie au Cambodge ET de proposer des soins gratuits pour les enfants des orphelinats et des populations défavorisées. Ces soins seront dispensés dans des établissements sociaux ou de santé publique reconnus par les autorités cambodgiennes compétentes.

La promotion de l'Ostéopathie signifie assurer et organiser des formations en ostéopathie, en élaborant un projet pédagogique et en structurant un enseignement diplômant en accord avec les autorités cambodgiennes concernées.

• ARTICLE 4 : MEMBRES

L'association se compose de :

Membres Fondateurs : Ces membres, au nombre de 3, sont les personnes ayant participé aux réflexions autour du projet et ont créé l'association (Agnès Van Acker – Bruno Roudel – Patrick Jouhaud). Ils prennent l'engagement de régler annuellement leur cotisation.

Membres d'Honneur, Ces membres sont désignés par le Conseil d'Administration en reconnaissance des services rendus à l'association. Ils sont dispensés de cotisation.

Membres Actifs : Ces membres participent activement au fonctionnement de l'association et à la réalisation de son objet que ce soit en prenant part aux activités ou en siégeant au Conseil d'Administration. Ils prennent l'engagement de régler annuellement une cotisation. Il est indispensable d'être reconnu praticien en ostéopathie pour participer aux missions de soins.

Membres Titulaires : Ces membres actifs participent au Conseil d'Administration et prennent part aux décisions organisationnelles de l'association. Pour devenir membre titulaire, il faut être coopté par le Conseil d'Administration qui étudie la demande. Ils prennent l'engagement de régler annuellement une cotisation.

Membres Bienfaiteurs : Ces membres sont des personnes physiques ou morales qui manifestent leur intérêt pour l'association en lui apportant une aide financière, humaine ou matériel (dons, legs, subventions, prise-en charge de certaines activités ou manifestations...). Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le Conseil d'Administration qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Les décisions d'admission ou de non-admission sont discrétionnaires. En cas de refus, les raisons en seront exposées au candidat.



CHARTRE DES BENEVOLES

La qualité de membre se perd :

soit par démission.

soit par non-paiement de la cotisation annuelle.

soit par radiation pour motif grave, prononcée par le Conseil d'Administration après avoir entendu la défense de l'intéressé.

• ARTICLE 10 : ADMINISTRATION BENEVOLE

Toutes les fonctions sont bénévoles. En fonction des actions et des projets de l'Association, le versement d'indemnités peut être envisagé dans le respect de la réglementation en vigueur.

A propos des actions de terrain

- Chaque bénévole s'engage à respecter les codes de conduite envers les règles de protection de l'enfance.
- Chaque bénévole s'engage à respecter les règles conventionnelles établies entre docOSTEOcam et HVO.
- Chaque bénévole s'engage à ne réclamer aucun défraiement ni indemnisation à docOSTEOcam en rapport avec une action menée qu'elle soit de soin sur le territoire cambodgien, ou qu'elle soit promotionnelle sur tout autre territoire.
- Les conjoints et famille, non ostéopathes, ne sont pas autorisés à accompagner l'équipe soignante sur son lieu de travail. Seules les personnes ayant signé une convention spécifique avec HVO seront autorisées à suivre l'équipe soignante.
- Chaque membre participant s'engage à respecter les règles et consignes proposées pendant une session par son responsable.
- Les gestes thérapeutiques de manipulation articulaire notamment rachidiennes, les massages, ainsi que le placement des mains en zones mammaire, pubienne et périnéale sont interdits.
- Une attitude respectueuse et aimable va de soi avec tout le personnel cambodgien.

A propos des centres où nous intervenons

- Les bénévoles s'engagent à respecter les règlements spécifiques des lieux visités.

docOSTEOcam est en conformité avec les principes généraux de la Convention de l'ONU sur les Droits des Enfants.



CHARTRE DES BENEVOLES

En tant qu'ONG dont le but s'adresse en premier lieu à des enfants, docOSTEOcam a la responsabilité d'assurer à ceux-ci toute protection envers des comportements abusifs, négligents ou irrespectueux.

En ce sens, il ne doit y avoir aucune discrimination de race, politique, religieuse, de statut familial et économique.

Les bénévoles de docOSTEOcam s'engagent à respecter cette attitude, ainsi qu'à considérer que toute personne traitée, qu'il s'agisse d'enfant ou d'adulte accompagnant ou faisant partie du personnel du lieu visité, peut avoir sa propre détermination et a le droit de refuser les soins proposés.

La permission d'être touché doit systématiquement être demandée à chaque enfant avant les traitements.

Depuis mai 2022, les interventions au Cambodge se font sous la bannière de HVO, ONG cambodgienne, fondée sous l'impulsion de docOSTEOcam. Toutes les activités au Royaume du Cambodge se font sous l'autorité de cette ONG et de ses responsables. HVO émet les ordres de mission qui permettent d'obtenir un visa d'entrée au Cambodge.

Je soussigné (prénom et nom) : _____

Confirme avoir lu intégralement et attentivement cette charte, déclare en comprendre tous les termes et y adhérer totalement.

En cas de non-respect de cette charte, j'accepte toute décision qui sera prise à mon égard par le Conseil d'Administration de docOSTEOcam, ainsi que celui de HVO.

A recopier manuellement ci-dessous :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

_____ (signature)

__/__/202__. (date)